

CONDITIONS DE SÉCURITÉ

ARRIVÉE SUR CHANTIER

- Le chemin d'accès vers le chantier et le lieu de déchargement doivent être suffisamment spacieux. Faites particulièrement attention aux poteaux d'éclairage, aux câbles d'électricité, aux arbres, etc.
- Le chemin d'accès vers le chantier et le lieu de déchargement doivent avoir une capacité portante suffisante. Faites particulièrement attention aux puits d'eau, fosses septiques, etc.

STOCKAGE SUR CHANTIER

- La grue de levage doit avoir une capacité de levage adaptée.
- Le matériel de levage doit être approprié et qualifié.
- On ne peut jamais se rendre sous la charge.
- Les éléments doivent toujours être posés sur une base égalisée et stable.
- Utilisez des cales de dimension 10 x 10 x 120 cm. Placez ces cales le plus près possible des extrémités des éléments. Le porte-à-faux maximal est de 50 cm.
- Placez les cales exactement l'une sur l'autre.
- Évitez que les éléments soient en contact direct avec le sol.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Le port d'un casque de sécurité est obligatoire.
- Le port de gants de sécurité est obligatoire.
- Le port de chaussures de sécurité est obligatoire.
- Le port d'un harnais de sécurité est obligatoire lors de travaux au-dessus d'une hauteur de 2,00m.